

UAAC/ AAUC

Universities Art Association of Canada/L'association d'art des universités du
Canada

**Appel de communications pour le congrès de l'UAAC/AAUC 2014 organisé par l'Université
OCAD à Toronto**

23-26 octobre 2014

Date limite le 18 juin, 2014

L'industrie culturelle ou la relation de cause à effet: les issues et limites de la médiation dans l'espace de l'art contemporain.

Session Chair / Président(e)s de séance:

Rébecca Lemay-Perreault et Alessandra Mariani
Université du Québec à Montréal

Jusqu'où mène l'ascendance de l'industrie culturelle ? Il y a plus d'une cinquantaine d'années, un grand nombre d'artistes se sont politisés et opposés au système muséal sanctionné entre haute et basse culture. L'éventail des pratiques ayant émergé hors des murs institutionnels, et réintégré par la suite, en a assoupli la rigidité. Happenings, installation, art vidéo, performance, environnements relationnels, l'artiste-médiateur et les nouvelles technologies ont transformé (et transforment encore) le musée en un kaléidoscope adapté d'une part à la nature interactive de cette production, et de l'autre à la poursuite de la démocratisation initiée d'abord par les artistes, puis intensifiée par le système de l'industrie culturelle qui doit composer avec un public élargi recherchant au-delà des œuvres, une expérience à vivre.

Conséquemment, de nombreux processus artistiques issus des pratiques d'art sont réinterprétés dans des dispositifs de médiation et de pédagogie ludique, sociale et événementielle. Ainsi, nous souhaitons: a) réunir des cas illustrant et révélant le dispositif opératoire de ces nouveaux outils de médiation et b) comprendre dans quelle mesure, en tenant compte des dimensions idéologique et esthétique de l'art contemporain, si son espace de représentation peut véritablement être normalisé aux demandes de l'industrie culturelle.

lemay_perreault.rebeca@courrier.uqam.ca
mariani.alessandra@uqam.ca

Appel de communications pour le congrès de l'UAAC-AAUC à Banff en 2013

Séances

La plupart des séances sont composées de trois interventions de 20 minutes; la plage horaire de 90 minutes allouée permet ainsi d'offrir à l'auditoire période de questions et réponses.

Chaque séance doit être présidée par une personne AUTRE que les intervenants. Si les responsables (à qui les participants potentiels doivent soumettre leurs idées) veulent eux-mêmes faire une intervention, ils doivent donc désigner un président pour la durée de la séance.

D'autres formats, comme des tables rondes, sont permis, mais ils doivent aussi être présidés par un modérateur qui ne prend pas activement part à la discussion.

Nous recherchons la variété, aussi les séances doubles sont elles généralement refusées. S'il y a des exceptions, la décision revient au Comité d'organisation, qui informera le responsable ou le président de la séance de la possibilité ou non d'inclure une séance double dans le programme.

Proposer une intervention

Les propositions doivent être résumées en moins de 150 mots et soumises aux responsables des séances individuelles qui ont été acceptées dans le programme (veuillez-vous référer aux « Règlements généraux » pour de plus amples détails).

Une bonne intervention va droit au cœur du débat et informe les gens du milieu des avancées dans la recherche. Les généralités connues de tous, ou les recherches qu'un spécialiste a l'intention de faire, mais n'a toujours pas amorcées, ne sont pas pertinentes.

Critères d'admissibilité

Les membres comme les non-membres de l'AAUC peuvent proposer une intervention. Ceux qui ne sont pas membres DOIVENT néanmoins le devenir avant d'intervenir au congrès, et tous les membres doivent renouveler leur adhésion à l'AAUC avant le 1^{er} septembre 2014.

Cette invitation à soumettre des propositions vaut pour les lieux d'études postsecondaires dans tous les champs des arts visuels. L'histoire de l'art, la culture visuelle, les cultures matérielles et leurs histoires, la conservation et la muséologie, la création en studio, la recherche et la théorie, sont autant d'exemples de sujets envisageables. L'invitation s'adresse aussi aux chercheurs et érudits indépendants.

Seuls les étudiants membres de l'AAUC qui en sont à leur grade terminal (exemples : doctorat en histoire de l'art ou en culture visuelle, maîtrise en beaux-arts ou en design) peuvent soumettre leur candidature. Les étudiants à la maîtrise en histoire de l'art ou en culture visuelle ne sont pas admissibles.

Ceux qui n'auront pas adhéré ou renouvelé leur adhésion à l'AAUC le 15 septembre 2014 seront retirés de la programmation.

Règles pour les intervenants et les présidents

Toute personne peut présider plus d'une séance, mais les participants ne peuvent proposer qu'UNE seule intervention et n'intervenir qu'UNE fois par congrès annuel.

Le président d'une séance ne peut en être aussi un des intervenants.

L'AAUC invite les intervenants à soumettre leurs idées en français ou en anglais; on tiendra pour acquis que la langue choisie pour la proposition est la langue dans laquelle se déroulera l'intervention.